

## **Qualité de l'air : on peut enfin respirer...**

**Montréal, le 13 juin 2011** – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est satisfait de voir enfin mis à jour le Règlement sur la qualité de l'air (RQA).

Adopté il y a maintenant 32 ans, actualisé par le ministre Pierre Arcand et dévoilé aujourd'hui, ce règlement promet de contribuer à l'amélioration de la santé des Québécois et Québécoises en réduisant notamment le smog et les contaminants toxiques. Le RNCREQ est d'ailleurs heureux que l'annonce obtienne l'appui de la Direction de la santé publique du Québec.

Le RNCREQ espère que ce règlement fera l'objet d'un suivi rigoureux et plus fréquent afin de s'adapter aux nouvelles réalités environnementales. Par ailleurs, il est nécessaire de s'attaquer avec autant de détermination aux sources mobiles de la pollution atmosphérique (transport), en réduisant notamment notre dépendance au pétrole et en mettant en place un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles.

Comme ce règlement touche plusieurs domaines, dont des enjeux énergétiques, le RNCREQ entend prendre le temps de bien l'examiner afin d'appréhender toutes les implications et conséquences des nouvelles dispositions qui y sont prévues.

- 30 -

**Source :**

Anne-Marie Gagnon  
Responsable des communications  
514 651-8236 (cell.)